

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 mars 2018 - Délibération n° 2018/03/10

Objet : TRANSFERT DES IMMEUBLES « TOURNYOL » (PONTARION) ET « EPICERIE » (SARDENT) DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE « IMMOBILIER D'ENTREPRISE »

L'an deux mille dix-huit, le 16 mars, à quinze heures, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 09 mars 2018, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – LALANDE – GIRON – AUBERT – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – TRUNDE – BUSSIÈRE – RABETEAU – LUMY – PEROT – LAINE – GRENOUILLET – LAGRANGE – DERIEUX – PAMIES – GAUDY – COUSSEIROUX – DOUMY et Mmes SPRINGER – JOUANNETAUD – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRE – DUMEYNIÉ – BATTUT – POITOU – DEFEMME – PATAUD et LAPORTE.

Etaient excusés : MM. JUILLET – ESCOUBEYROU – RIGAUD – CHAPUT – CHOMETTE – MAZIERE – CHAUSSADE – GUILLAUMOT – SCAFONE – TOUZET – PATEYRON – GAILLARD ET MMES LAURENT – PIPIER – CAPS ET COLON.

Pouvoirs :

1. Mme LAURENT donne pouvoir à M. PACAUD • 2. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD • 3. Mme PIPIER donne pouvoir à Mme JOUANNETAUD • 4. M. CHAPUT donne pouvoir à M. LALANDE • 5. Mme POUGET-CHAUVAT donne pouvoir à M. GRENOUILLET • 6. M. DESLOGES donne pouvoir à M. BUSSIÈRE • 7. M. MARTINEZ donne pouvoir à M. ROYERE • 8. M. GUILLAUMOT donne pouvoir à M. PEROT • 9. M. CALOMINE donne pouvoir à M. COUSSEIROUX • 10. M. LABORDE donne pouvoir à M. RABETEAU • 11. M. PATEYRON donne pouvoir à Mme BATTUT • 12. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME • 13. M. SIMON-CHAUTEMPS donne pouvoir à Mme SUCHAUD.

Suppléances : M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme POITOU remplace M. TOUZET.

Secrétaire de séance : M. DERIEUX Nicolas.

Scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
64	34	47			
Pour	Contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
47	-	-	-	-	-

M. Le Président rappelle aux Conseillers communautaires que la Communauté de communes Bourgneuf-Royère de Vassivière avait créé un budget annexe « immobilier d'entreprise » pour la gestion de l'immeuble « Turgot » situé à Bourgneuf, immeuble de bureaux loués à des professionnels. Ce budget est assujéti à la TVA. Par ailleurs, la CIATE, sur son budget principal, gérait également deux équipements immobiliers loués à des entreprises, l'immeuble Tournyol situé à Pontarion ainsi qu'un local accueillant une épicerie à Sardent. Les dépenses et les recettes liées à ces immeubles sont également assujétiées à la TVA.

Depuis le 01 janvier 2017, la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest a poursuivi les actions d'immobiliers d'entreprise dans les mêmes conditions.

Considérant la nécessité d'harmoniser les pratiques, et dans un souci de cohérence et de lisibilité des actions, la commission « finances » propose de rassembler tous ces immobiliers dans un même budget dédié : le budget annexe « immobiliers d'entreprise ».

M. Le Président précise que ce rassemblement pourrait s'effectuer à compter du 1^{er} avril 2018 pour tenir compte de la périodicité trimestrielle des déclarations de TVA.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil décide :

- De transférer l'immeuble Tournyol à Pontarion et le local accueillant une épicerie à Sardent du budget général au budget annexe « immobilier d'entreprise », à compter du 1^{er} avril 2018.
- D'intégrer l'actif et le passif de ces deux équipements sur le budget annexe « immobilier d'entreprise ».

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

